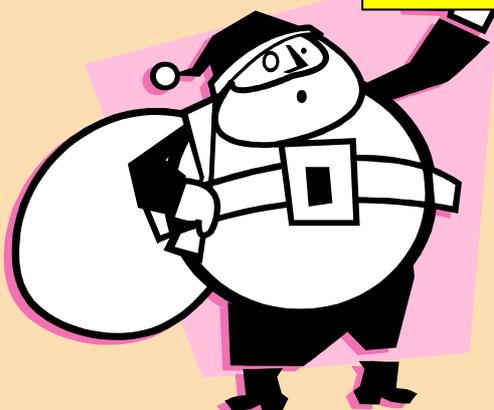




présente

# L'HEBDO QUI CLIC

200ème



## Au sommaire :

- 2 / L'édito qui clic
- 3 / Les Rendez-vous revendicatifs
- 4 / Tract de la chimie
- 5 / Communiqué de presse des cheminots
- 6 / Les brèves de l'INDECOSA
- 7-8 / Articles pêchés sur le web
- 9 / L'hebdo pratic'
- 10 / VIVATS

**244**

**Nouveaux  
syndiqués  
depuis le  
01/01/09**

# L'édito qui clic

Par Reynald KUBECKI  
Secrétaire de l'UL

## L'hebdo qui clic : 200<sup>ème</sup> numéro !



Déjà plus de 4 ans de parution, et l'hebdo qui clic continue sa mutation au fil des années, apportant un regard toujours critique sur l'actualité politique et syndicale...

De plus en plus diffusé et de plus en plus lu, l'hebdo se fait souvent l'écho de ce qui se dit ou ce qui se passe dans le milieu syndical havrais, ce qui provoque parfois le débat sur les sujets sensibles...

### Et c'est temps mieux !

L'objectif étant d'informer, outiller et rassembler les forces de la CGT locale sur les mêmes combats. Mais l'hebdo qui clic se veut aussi contestataire, combatif et au plus proche des syndiqués de l'UL du Havre.

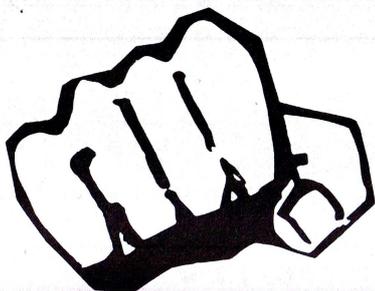
Même s'il paraît chaque semaine, il est parfois très difficile de diffuser un hebdo. Nous sommes encore trop peu nombreux à sortir l'hebdo chaque semaine...

La semaine dernière a eut lieu le congrès de la CGT à Nantes, à cette occasion nous sortirons un hebdo spécial congrès prochainement, en collaboration avec les congressistes havrais.

**Ce numéro 200, et dernier de l'année, est l'occasion pour toute la rédaction de l'hebdo, pour souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année à tous les syndiqués CGT ainsi qu'à leurs familles.**

**Rendez vous pour les vœux de l'UL, le mardi 19 janvier 2010 à partir de 17h00.**

## **LES RENDEZ-VOUS REVENDICATIFS**



### **⊕ Le mercredi 13 janvier 2010 :**

Rassemblement à Amiens pour le jugement des « Conti ».  
Un car peut être envisagé au départ de l'UL. Faites remonter vos inscriptions rapidement. La participation des syndicats aux frais est souhaitable

### **⊕ Le mardi 19 janvier 2010 :**

Commission exécutive de l'UL à 09h00 élargie aux syndicats

### **⊕ Le mardi 19 janvier 2010 :**

Vœux de l'UL à 17h00. Les syndicats peuvent venir avec 2 ou 3 nouveaux syndiqués (de l'année 2009), un cadeau « CGT » leur sera remis symboliquement à cette occasion.

**Communiqué**

de la Coordination des syndicats CGT du Groupe TOTAL  
et de la FNIC CGT

## **Un mort de plus** dans un site industriel du Groupe **TOTAL** !

**V**endredi 4 décembre 2009, un salarié sur le site de **GRANDE PAROISSE** à Grand-Quevilly (76), filiale à 100% du groupe **TOTAL**, a perdu la vie, écrasé sous un chariot élévateur.

Le problème de sécurité et l'absence de visibilité pour les conducteurs sur cet engin étaient connus et dénoncés par le CHSCT depuis longtemps. Absence de visibilité du fait d'une adaptation devant le pare-brise permettant de transporter trois big-bag.

Cet accident s'ajoute à la longue série de victimes dans les sites Industriels du Groupe **TOTAL** depuis le début de l'année. Le site de Grand-Quevilly fait partie des **13 sites SEVE-SO** visés par la tournée d'inspection interne diligentée par la Direction de la Sécurité Industrielle du Groupe **TOTAL**, et venait d'ailleurs d'être inspecté. Mais, que pouvions-nous attendre en terme d'amélioration des conditions de sécurité et de santé au travail d'une inspection « juge et partie ».

Force est de constater que la recherche de gains de productivité et de profits passe bien avant celle de la sécurité des personnels chez **TOTAL**.

**Perdre sa vie en venant la gagner est intolérable** ! Chaque année, plus de 700 travailleurs meurent au travail, soit près de 2 morts chaque jour.

Le mur de la rentabilité financière, ce mur de l'entreprise, de la propriété, reste encore à abattre dans notre société pour espérer pouvoir travailler dans le respect de la santé et la sécurité des salariés.

Que dire de cette hypocrisie d'une pseudo « responsabilité sociale de l'entreprise » portée par **TOTAL**, alors que la liste des salariés morts au travail ne cesse de s'allonger. L'urgence est à l'instauration de droits nouveaux pour peser sur l'organisation du travail dans les entreprises et préserver la santé des salariés et leurs droits.

Fait à Montreuil, le 7 décembre 2009

# Communiqué

FEDERATION CGT DES CHEMINOTS

## de Presse

CONTACT :  
SERVICE PRESSE  
COMMUNICATION  
GREGORY ROUX  
01 49 88 61 08  
com@cheminotcgt.fr

**Le 08 Décembre 2009**

### **LES CHEMINOTS MANIFESTENT**

### **A PARIS !**



Le Mardi 08 décembre 2009, **près de 15 000 cheminots actifs et retraités** ont participé à la manifestation nationale unitaire à Paris organisée par les Fédérations CGT – UNSA - CFDT.

Dans un contexte social dégradé dans le pays, à l'approche d'un budget 2010 à la SNCF qui annonce dès aujourd'hui un nouveau désengagement de l'Etat et un plan social de grande ampleur, cette manifestation a permis la convergence des luttes locales qui se multiplient sur le territoire.

Après la grève du 20 octobre 2009, le rassemblement des cheminots du commercial voyageurs du 17 novembre et l'action nationale au matériel du 1er décembre, **cette journée d'action représente un nouvel avertissement pour la direction de la SNCF et le Gouvernement.**

Réorganisation, structuration autonome des activités, casse de l'emploi, dégradation des conditions de vie et de travail, motivent l'expression de ce mécontentement. **La présence d'élus à cette manifestation démontre également que ces choix politiques dégradent fortement la qualité du service public et engagent l'avenir de certains sites et de milliers d'emplois.**

Cette mobilisation est de nouveau le signe de l'exigence des cheminots actifs et retraités pour que s'ouvrent à tous les niveaux de l'entreprise des négociations, permettant de prendre des mesures qui améliorent le service public et les conditions sociales des cheminots.

**Face à la surdité de la Direction et du Gouvernement, la Fédération CGT des Cheminots met en débat la perspective d'une action nationale de grève de haut niveau en janvier 2010 à la SNCF.**

263 RUE DE PARIS  
93 515 MONTREUIL CEDEX  
TÉL. 01 49 88 61 00  
FAX 01 48 57 95 65

Montreuil, le 08 Décembre 2009



EURE & SEINE-MARITIME

# « Les brèves » n°12 de l'Indécosa-CGT

(INformation et DEfense des COnsommateurs SALariés)

Tout adhérent de la CGT est membre de droit de l'Indécosa CGT. L'adhésion seule à l'Indécosa CGT est également possible.

**Vous avez des problèmes liés à la consommation, au surendettement ... Contactez-nous !**

## Les chasseurs de dettes

Ils ne reculent devant rien pour essayer de vous soutirer de l'argent et leurs méthodes sont dignes de celles des escrocs : appels le soir, si possible le vendredi, afin que vous ne puissiez demander conseil à personne ; propos menaçants et allégations mensongères (menaces de saisie sur salaire, de saisie de la maison, de la voiture...). Ne cédez pas à la panique ! **Ils n'ont pas ce pouvoir sans une décision de justice !**

→ **Si la dette est justifiée**, prenez contact avec le créancier et essayez d'obtenir des délais de paiement. Si vous disposez de la somme, versez-la directement à l'artisan et non à la société de recouvrement.

→ **Si vous contestez la dette** (mauvaise exécution d'un contrat, malfaçon...), prenez contact avec le professionnel et expliquez-lui les raisons de votre désaccord par lettre recommandée avec AR.



**Démarchage à domicile** : Habitat, économies d'énergie, complémentaires santé ... Que le démarcheur soit physiquement présent ou qu'il vous téléphone, n'acceptez rien lors d'un démarchage (ni devis, ni diagnostic gratuit...) qui implique une étude de votre situation personnelle et donne les moyens au démarcheur de trouver votre point sensible. **Ne signez rien, ne versez rien** et comparez les prix avec ceux de la concurrence (un vendeur plus proche de chez vous sera sans doute un meilleur interlocuteur qu'une plateforme téléphonique impersonnelle)! Le démarcheur vous proposera un financement « adapté » qui **vous engagera pour plusieurs mois ou années et multipliera le prix « économique » initial.**

**Comptes-joints** : En cas de séparation d'avec votre conjoint(e), **attention** : tant qu'un jugement ne sera pas rendu, chacun des titulaires du compte joint pourra l'utiliser à sa guise, faire des dépenses somptuaires, voire le vider. Dans de nombreux cas, l'achat d'un bien immobilier est en cours et les répercussions seront d'autant plus importantes.

**Ne versez pas tout votre salaire** sur ce compte, mais seulement les sommes nécessaires (au paiement des traites, à votre participation à l'entretien de la maison...) en accord avec l'autre titulaire. Cela peut vous éviter de quitter les lieux avec, à votre charge, non seulement le loyer d'un nouveau logement, parfois l'entretien des enfants, mais aussi l'intégralité des traites et crédits.

**Pour clôturer un compte joint, les deux signatures sont nécessaires !**

**SANTÉ DES ENTREPRISES** : Si vous envisagez de faire un achat assez important, renseignez-vous sur la santé de l'entreprise. En ces temps de crise, nombre sont les sociétés qui sont mises en **liquidation judiciaire** avant d'avoir rempli leurs obligations – mais après vous avoir fait payer leurs services ! Des pompes à chaleur, des adoucisseurs d'eau... encore garantis mais en panne : les litiges se multiplient et le consommateur n'est pas prioritaire pour être dédommagé (une fois réglés impôts et salaires, les caisses sont généralement vides). Vous trouverez des informations au Greffe du Tribunal de Commerce ou sur des sites internet tels que « société.com » par exemple. Méfiez-vous de termes tels que « **période d'observation** » et « **procédure de sauvegarde** » qui témoignent de difficultés de gestion rencontrées par l'entreprise.

**Ne signez pas de devis** auprès d'une société de **dépannage rapide** sans consulter d'autres entreprises, même si on fait jouer « l'urgence ». En cas de fuite, coupez l'eau. Si votre porte a été fracturée, tâchez de sécuriser sommairement et prenez le temps de demander des devis. Un devis signé dans l'urgence vous engage pour une intervention parfois inappropriée et souvent beaucoup trop coûteuse, que votre assurance refusera peut-être de prendre en charge.



On vous propose un **crédit gratuit** pour payer un lave-linge ou autre, **ATTENTION** : on vous donnera sans doute une « **carte de fidélité** » avec laquelle vous pourrez régler vos achats. **Renseignez-vous avant de l'utiliser** ! La « réserve d'argent » mise à votre disposition cache généralement un crédit revolving, à taux prohibitif !



**EVREUX** : BP 533, 12 rue de l'Ardèche  
27005 Evreux Cedex  
Tél : 02 32 33 13 54  
Mail : [indecosa.eure@orange.fr](mailto:indecosa.eure@orange.fr)

**ROUEN** : 26 av. Jean Rondeaux  
76108 Rouen  
Tél : 02 35 58 88 53  
Mail : [indecosa@cgt76.fr](mailto:indecosa@cgt76.fr)

**LE HAVRE** : Cercle Franklin, 119 cours de la République 76600 Le Havre  
Tél : 02 35 25 39 75  
Mail : [indecosalehavre@orange.fr](mailto:indecosalehavre@orange.fr)

Site national : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)

Décembre 2009



## Gaz : la fin des tarifs réglementés

Par Martine Orange

Article publié le dimanche 13 décembre 2009

Sans bruit, le dernier verrou de la politique énergétique française est en train de sauter : les tarifs réglementés sont en passe d'être enterrés. Vendredi, en fin de soirée, le ministère de l'énergie, de l'environnement et du développement durable et le ministère des finances ont publié un communiqué annonçant l'établissement d'un nouveau contrat de service public avec GDF-Suez, courant de 2010 à 2013.

Ce nouveau contrat ne fera pas l'objet d'une discussion devant la représentation nationale. Tout va être adopté par décret. Ce qui évitera au gouvernement de s'expliquer. En apparence, les tarifs réglementés subsisteront après juillet 2010. Dans les faits, tout sera remis à la libre disposition de GDF-Suez. Puisque c'est le groupe désormais qui fixera les tarifs du gaz, après avoir obtenu le feu vert de la commission de régulation de l'énergie (CRE). Le gouvernement se tiendra totalement en retrait.

Cette évolution était inscrite dès la privatisation de Gaz de France. Avant même d'avoir pris le contrôle de l'entreprise publique, Gérard Mestrallet, PDG de Suez, ne cachait pas qu'il était déterminé à porter la question des tarifs réglementés devant Bruxelles, pour en finir avec ce carcan. Il n'a pas eu besoin d'aller au-delà de la simple menace. Convaincu des bienfaits de la libéralisation de l'énergie, le gouvernement a conçu un dispositif mettant en pièces tout le système, sans avoir l'air d'y toucher.

A l'avenir, les tarifs du gaz ne seront plus fixés par décret du gouvernement. Ils seront déterminés par GDF-Suez, après approbation de la commission de régulation de l'énergie (CRE). Le gouvernement n'aura plus son mot à dire sur le sujet. Demain, ce sera aussi vrai pour l'électricité.

Pour justifier ce retrait, le gouvernement met en avant sa volonté de mettre à l'abri des pressions politiques la discussion des prix de l'énergie. En matière des prix du gaz, on ne peut pas dire que la pression ait été violente. Par deux fois, le gouvernement a pu piétiner les règles qu'il avait lui-même établies et qui auraient dû conduire à une baisse du prix du gaz, une fois en avril, une autre en octobre, dans l'indifférence générale.

C'est plutôt cette indifférence générale qui l'a poussé à aller plus loin. Dès l'été, le ministère de l'environnement préparait dans la plus grande discrétion un décret transférant le pouvoir de contrôle des tarifs du gouvernement à la CRE. L'Etat voulait à tout prix aboutir dans l'année pour marquer les nouvelles règles avant 2010. C'est ce projet qui voit le jour maintenant au travers du nouveau contrat de service public avec GDF-Suez.

Des prix opaques et sans concurrence

L'ennui dans cette transformation, outre qu'elle n'est pas assumée

politiquement, c'est qu'elle n'est accompagnée d'aucune règle : tout est soumis au bon vouloir des groupes. La libéralisation des services publics en Grande-Bretagne, puisque c'est l'exemple fréquemment donné, s'est accompagnée de la mise en place d'organismes indépendants de régulation extrêmement puissants qui dictent leur loi à tous les intervenants du secteur. Ils imposent les prix, le niveau d'investissement, les marges.

La semaine dernière encore, les producteurs d'électricité en Grande-Bretagne ont protesté après avoir pris connaissance du programme de 5,6 milliards de livres d'investissements dans les transports et la production que leur imposait le régulateur d'électricité. Un programme, disaient-ils, qui ne leur permettait pas d'amortir leurs dépenses. Preuve de cet encadrement : Suez a préféré il y a quatre ans vendre sa filiale anglaise de distribution d'eau, Northumbrian, jugeant que le métier n'était pas assez rémunérateur en Grande-Bretagne.

La CRE n'a aucun de ces pouvoirs en France. Elle ne peut pas, même au titre d'enquête, avoir une idée de la façon dont se forment les prix. Elle ignore tout des prix des contrats long terme, des coûts de transferts internes, des prix de transport ou de stockage. Elle n'a aucun pouvoir pour demander des investissements, encore moins établir un taux de marge.

La seule latitude de la CRE est d'homologuer une formule des prix du gaz en France qui a été établie il y a un an par GDF-Suez lui-même. Celle-ci est totalement déconnectée du marché du gaz, des contrats à long terme et ne repose que sur des cours du baril de pétrole. Des cours qui n'évoluent pas de la même façon que le gaz, comme l'a pointé l'association Que Choisir. Tandis que le prix du pétrole a augmenté de 58% en un an, celui du gaz a diminué de 10%...

La concurrence, l'autre pilier mis en avant par le gouvernement et Bruxelles pour justifier cette libéralisation, ne joue pas non plus en ce domaine. Alors que l'Etat et la Commission européenne n'ont cessé de tailler en pièces la puissance d'EDF, de lui demander de transférer à prix coûtant une partie de l'électricité nucléaire, rien de la sorte n'a été demandé à Gaz de France. Lors de sa privatisation, l'entreprise publique est partie avec ses contrats long terme, signés parfois par l'Etat, l'ensemble des capacités de transports, de stockage, et toutes les infrastructures portuaires liés aux méthaniers, c'est-à-dire l'ensemble des équipements consentis par la France pour assurer sa sécurité d'approvisionnement en gaz, sans que cela n'émeuve personne.

Conséquence : aucune concurrence ne peut émerger, faute d'avoir accès aux infrastructures de réseau. Ainsi, en deux ans, moins de 1,6% des particuliers ont quitté Gaz de France.

Ces dernières semaines, GDF-Suez a bien annoncé un accord avec l'allemand EON afin de lui faciliter l'accès aux infrastructures gazières. Mais ce projet relève plus de l'entente non-dite contre EDF que de la volonté de permettre une vraie concurrence. Une bataille de titans se profile. Elle devrait passionner les banquiers d'affaires et les marchés financiers. Mais la démonstration reste à faire pour savoir si cette concurrence se fera au profit des consommateurs. Car le transfert d'un monopole public à un monopole privé sans règle, sans encadrement, sans contrôle, n'a jamais démontré sa pertinence.

Un renard libre dans un poulailler libre

Même des questions de sécurité, point extrêmement sensible, l'Etat n'ose parler. Ainsi, il est prévu que GDF-Suez s'engage dans 95% des cas à intervenir dans les soixante minutes sur le réseau. Auparavant, les interventions de GDF se faisaient dans le quart d'heure, la demi-heure au maximum, car le gaz est un produit très dangereux qui demande des interventions humaines très rapides.

Mais pour des raisons d'économie, les équipes ont été diminuées et leurs zones d'intervention respectives sensiblement élargies, ce qui augmente leur temps d'intervention. Le nouveau contrat de service public prend acte, sans discuter, de cette réorganisation. Sans doute pense-t-on que les pompiers pourvoient aux dangers. Plusieurs accidents pourtant auraient pu amener les pouvoirs publics à être plus exigeants en ce domaine. Ainsi, il a fallu attendre plus de 2 heures après une explosion d'une canalisation de gaz à Bondy en octobre 2007 pour que les services du gaz interviennent pour couper l'alimentation. Bilan : un mort et cinquante-deux blessés. De même, GDF avait mis plus de deux heures pour couper le gaz à la suite d'un incendie, place des Innocents ? en plein cœur de Paris. Autre bilan : trois morts et un cœur d'immeuble complètement ravagé. Mais ce ne sont que des accidents, dira-t-on.

Moins au fait de l'économie mondiale, beaucoup risquent juste d'avoir l'impression d'assister à une version modernisée du renard libre dans le poulailler libre.

## Lu dans Ouest France

### Au congrès CGT, ce jeune Nantais pèse 467 voix

**Antoine Bousseau, un cheminot âgé de 32 ans, participe à son premier congrès national de la CGT. Il va porter la voix de 467 cadres et agents de maîtrise SNCF de la région (lire aussi page 3).**

Profil

**Antoine Bousseau,**

2002 : il entre à la SNCF.

2007 : il se syndique à la CGT.

2009 : il représente ses camarades au congrès national.

« **C'est mon premier congrès. Il y a de la fierté et un peu d'appréhension.** » Il siège dans une immense salle du parc des expos de la Beaujoire, à Nantes, au milieu de mille délégués de toute la France. Antoine Bousseau, jean, baskets et regard franc, représente les cadres et agents de maîtrise SNCF des Pays de la Loire, soit 467 voix (1) !

« **Une lourde responsabilité...** » Antoine, 32 ans, va participer aux votes, dont celle de l'instance au sein de laquelle sera élu le futur secrétaire général. « **J'ai organisé deux réunions avec les adhérents pour**

**débattre des votes au congrès.** » Pas mal pour un jeune Nantais qui a pris sa carte à la CGT voilà à peine deux ans. « **Bernard Thibault veut favoriser la syndicalisation des jeunes, ils sont nombreux au congrès.** »

Après un DUT de gestion des ressources humaines, Antoine travaille au service après-vente d'une grande surface. Avant de chercher un emploi dans le secteur public. « **Je ne me voyais pas intégrer la direction des ressources humaines d'une entreprise privée pour annoncer à des salariés qu'ils sont licenciés !** » Il est embauché à la SNCF à Clermont-Ferrand, puis à Nevers, avant de revenir à Nantes en 2007, où il est responsable d'un service de paie.

Le cheminot commence alors à

militer, « **à distribuer des tracts, aller aux manifs. J'aime ça. C'est fraternel, convivial** ». Une fibre familiale... « **Mon père, fonctionnaire, a été syndiqué.** » Antoine n'est pas dans un parti politique. « **Aucun ne représente ma sensibilité Verts-rouge.** » Ce fondu d'informatique préfère le syndicalisme de terrain. Les luttes de pouvoir entre radicaux et pragmatiques à la CGT ne l'intéressent pas davantage. « **Ça se passe là-haut, au sommet. Moi, je travaille à temps plein et je milite. À la base.** »

(1) Chaque délégué représente plusieurs centaines d'adhérents.

# L hebdo *pratic'*

*Des statistiques, des outils, des chiffres...voici la nouvelle rubrique de l'hebdo, c'est aussi la votre, merci de nous envoyer vos infos !*

## **Contre les nouveaux fichiers EDVIGE, je signe toujours :**

Les signatures individuelles sont recueillies en ligne sur le site <http://www.nonaedvige.sgdg.org>. Les collectifs, associations, syndicat et partis peuvent apporter leur soutien et leur signature en écrivant à [contact@nonaedvige.sgdg.org](mailto:contact@nonaedvige.sgdg.org). En cas de recueil de signatures sur support papier, renvoyer les informations suivantes à : *Non à EDVIGE ! C/o Ligue des Droits de l'Homme, 138 rue Marcadet, 75018 Paris, France.*



Pour soutenir le  havrais, des artistes se regroupent pour la réalisation d'un CD. Celui-ci aura pour thème la défense des « sans-papier »

Avec :

Little Bob

Red lézards

Anais et Gaëtan

Les 4 Elles

Enkadense

Les bidons d'Eole

Et bien d'autres .....Alors, ON COMPTE SUR VOUS !!

Les Jorettes rouges

Dominique Comont

Fenouils et fines herbes

Kevin

Zigomatik

Riton



**OUI!** Je souscris pour soutenir la sortie du CD RESF en envoyant la somme de 12 €.

Chèque à l'ordre : Association les Jorettes rouges. Je recevrais le CD en avant première.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse :

Courriel et/ ou Tél :

Coupon à renvoyer à : Dudouit Laëticia 1 rue David D'Angers 76610 Le Havre

Les chèques sont encaissés à la fin du mois de leur réception.

Nous nous engageons à rembourser les souscripteurs si le projet n'aboutissait pas.

SÉJOURS FRANCE

VOYAGES - CULTURE - LOISIRS

Printemps Été Automne

2010



[www.vivats.fr](http://www.vivats.fr)  
ensemble plus loin